



Assemblée générale

Documents officiels
Cinquante-neuvième session
Supplément n° 6 (A/59/6/Rev.1)

20 juin 2005

Plan-programme biennal et priorités pour la période 2006-2007

Programme 24 Gestion et services d'appui

A. Siège

Rectificatif

1. Le sous-programme 1 *devrait être ainsi libellé* :

Services de gestion, administration de la justice et services à la Cinquième Commission de l'Assemblée générale et au Comité du programme et de la coordination

2. Après le paragraphe 24.11, *ajouter* :

c) Services à la Cinquième Commission de l'Assemblée générale et au Comité du programme et de la coordination

Objectif de l'Organisation : faciliter les travaux de la Cinquième Commission et du Comité du programme et de la coordination et les aider à prendre des décisions

Réalisations escomptées (Secrétariat)

Amélioration de la communication concernant les questions d'organisation et de procédure relatives aux réunions et renforcement de l'appui technique et des services de secrétariat fonctionnels fournis aux États Membres et aux autres participants aux réunions

Indicateurs de succès

- i) Établissement et présentation dans les délais des programmes de travail et de la version définitive des rapports de la Cinquième Commission et du Comité du programme et de la coordination à l'Assemblée générale
- ii) Diminution du pourcentage de représentants d'États Membres à la Cinquième Commission et au Comité du programme et de la coordination exprimant leur insatisfaction en ce qui concerne le déroulement des réunions, ainsi que le niveau et la qualité des services techniques de secrétariat

* Nouveau tirage pour raisons techniques.



Stratégie

24.12 L'exécution de cette composante du sous-programme 1 sera confiée au Département de la gestion. La stratégie sera la suivante :

- a) Apport, avec le dynamisme voulu, d'une aide aux participants et aux bureaux de la Cinquième Commission et du Comité du programme et de la coordination en vue de renforcer et de revitaliser leurs activités; fourniture de données d'analyse et de l'historique contenant les travaux de ces organes en vue de la formulation de propositions appropriées pour examen par les mêmes organes;
- b) Apport, avec le dynamisme voulu, d'une aide aux représentants des États Membres sur toutes les questions liées à la programmation et à la conduite effective des réunions, notamment la distribution d'un programme de travail préliminaire ainsi que l'établissement, en temps voulu, des rapports et des communications.

et renuméroter en conséquence les autres paragraphes.
